

Ethos Services
Place de Cornavin 2
Case postale
CH-1211 Genève 1
T +41 (0)22 716 15 55
F +41 (0)22 716 15 56
www.ethosfund.ch

Ethos – Fondation suisse pour un développement durable Procès-verbal de la 21^e assemblée générale ordinaire

Date : Jeudi 14 juin 2018, 11h00
Lieu : Salle Grenette, Place de Notre-Dame 4, Fribourg

En sa qualité de Président, Dominique Biedermann ouvre cette 21^{ème} assemblée générale ordinaire des membres de la Fondation Ethos. Il constate que l'assemblée générale a été convoquée conformément aux statuts et qu'elle est valablement constituée. Il informe les participants qu'un enregistrement de l'assemblée générale est effectué et sera effacé après l'approbation du procès-verbal.

Le Président rappelle que, conformément aux dispositions légales, le Conseil de fondation est le seul responsable pour l'approbation des comptes, des statuts ainsi que de la nomination des membres du conseil et de l'organe de révision. Cependant, pour garantir une participation des membres de Fondation au processus décisionnel, l'article 11 des statuts prévoit que l'assemblée générale des membres émette des recommandations à l'intention du Conseil de fondation sur les différents points à l'ordre du jour.

Le Président constate que 46 institutions sont représentées et que l'ordre du jour ne suscite pas de commentaire.

1. Procès-verbal

D. Biedermann soumet le procès-verbal de l'assemblée générale du 8 juin 2017 à l'approbation des membres. Aucune observation n'est formulée.

***Vote :** Le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 8 juin 2017 est approuvé à l'unanimité et sans modification.*

2. Rapport annuel 2017 et comptes 2017 de la Fondation Ethos

2.1 Activités et comptes 2017

En introduction, le Président D. Biedermann précise que 2017 a été une année particulière pour la Fondation Ethos. Dans un contexte de concurrence de plus en plus vive dans le domaine de l'investissement socialement responsable, Ethos a pu se démarquer grâce à ses trois valeurs principales que sont l'indépendance (notamment des sociétés analysées), le professionnalisme et la transparence. Cela a permis à Ethos Services de parvenir à un excellent résultat l'année dernière et de verser à la Fondation Ethos, en tant qu'actionnaire majoritaire, un dividende et des droits d'utilisation de la marque Ethos plus élevés que budgété.

Les valeurs d'Ethos permettent également à la Fondation Ethos d'adopter un rôle de pionnier au sein de la communauté des investisseurs institutionnels. Le dernier exemple est l'engagement pour assurer l'indépendance de la société Sika. A cet effet, Ethos s'est engagée en tant qu'intervenante accessoire aux côtés du Conseil d'administration dans le conflit juridique l'opposant

à la famille Burkard. Ce conflit s'est achevé il y a trois jours à l'occasion d'une assemblée générale extraordinaire de la société. Celle-ci a permis d'introduire l'égalité de traitement entre actionnaires telle que souhaitée depuis plusieurs années par nombre d'investisseurs.

Malheureusement, l'année 2017 a également été mouvementée au sein même d'Ethos. En premier lieu, le Président rend hommage à Claude-Victor Comte, vice-président du Conseil d'administration d'Ethos Services depuis 2007 et membre depuis 2006, ainsi que membre du Conseil de fondation d'Ethos de 1999 à 2006, qui est décédé brusquement en septembre 2017. Le rapport annuel Ethos 2017 lui est dédié.

En décembre, Ethos a eu la démission surprise d'une membre du Conseil de fondation d'Ethos et d'une membre du Conseil d'administration d'Ethos Services. Ces personnes ont déclenché et alimenté une polémique médiatique contraire au devoir de réserve des membres des Conseils. Cette polémique a été regrettable et considérée comme injuste. Quelle que soit l'opinion que l'on puisse avoir à ce sujet, le Président a décidé, dans l'intérêt d'Ethos et de tout ce qui a été réalisé au cours des 21 dernières années, de ne pas solliciter le renouvellement de ses mandats de Président de la Fondation Ethos et de Président d'Ethos Services. Le processus de succession des membres fondateurs (dont le Président est aujourd'hui le dernier représentant) a ainsi été accéléré. Dans ce cadre, il a été décidé que la Fondation Ethos et Ethos Services auraient désormais deux présidents distincts afin de renforcer leurs rôles respectifs.

D. Biedermann remercie chaleureusement l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs d'Ethos Services pour avoir gardé le cap au cours des derniers mois. Leur grand engagement quotidien malgré la tempête médiatique a été déterminant pour maintenir la haute qualité des prestations fournies et pour parvenir aux excellents résultats présentés aujourd'hui. Le Président adresse également ses remerciements aux membres de la Fondation Ethos pour le maintien de leur confiance.

Il rappelle les différentes réussites et accomplissements d'Ethos au cours des 21 dernières années, dont notamment l'obtention de l'Award de l'International Corporate Governance Network (ICGN) en 2009, qui est considéré comme la plus haute distinction dans le domaine de la gouvernance d'entreprise au niveau international. C'est également la Fondation Ethos qui a donné l'élan au dialogue actionnarial, d'abord en Suisse avec l'Ethos Engagement Pool qui constitue depuis 2004 un modèle dans ce domaine, puis plus récemment avec l'Ethos Engagement Pool international, qui, une année après son lancement, compte déjà près de 30 institutions membres.

D. Biedermann espère que les membres accorderont la même confiance aux deux nouveaux Présidents d'Ethos et d'Ethos Services. Ceux-ci garantiront désormais, dans leurs rôles respectifs, le maintien de l'orientation d'Ethos en harmonie avec les principes définis dans sa Charte, tout en préservant la démarche innovatrice propre à Ethos depuis sa création.

Le Président passe ensuite la parole au Directeur V. Kaufmann, qui présente les différentes activités qui ont été réalisées par la Fondation Ethos en 2017 en faveur de l'investissement socialement responsable et d'un environnement socio-économique stable et prospère. Il fait notamment référence aux éléments suivants :

- L'engagement actionnarial été au cœur des activités 2017 de la Fondation Ethos. En Suisse, l'engagement en faveur du maintien de l'indépendance de la société Sika a été poursuivi tout au long de 2017 en tant qu'intervenant accessoire aux côtés des membres du conseil d'administration non liés à la famille Burkard. L'utilité de cette démarche a été démontrée, lorsque la société Sika a annoncé il y a quelques semaines qu'un accord à l'amiable a été trouvé avec la famille Burkard et Saint-Gobain, ceci au bénéfice de toutes les parties impliquées au conflit, tout en assurant l'indépendance de la société et le traitement égalitaire des actionnaires.
- A l'échelle internationale, la Fondation Ethos a activement participé à une vingtaine d'initiatives d'engagement collectif dans les domaines du social, des droits humains, de l'environnement et de la gouvernance.

- La Fondation Ethos a fêté son 20^{ème} anniversaire au cours d'un Ethos Day le 2 février 2017 à Berne, consacré au thème « En tant qu'investisseurs, nous construisons le monde de demain ». Plusieurs personnalités, dont la Conseillère fédérale Simonetta Sommaruga et le président du conseil d'administration de Novartis Jürg Reinhardt, ont contribué à un événement riche en discussions fructueuses. A l'occasion de son 20^{ème} anniversaire, la Fondation Ethos a également publié les « Huit principes d'Ethos pour un investissement responsable ».

Finalement, le directeur présente les résultats des comptes de la Fondation Ethos et des comptes consolidés 2017 et se réjouit de l'évolution positive des revenus consolidés, qui sont le résultat des succès commerciaux d'Ethos Services.

Les différentes présentations des activités 2017 suscitent une intervention de la part de Maître Jacques-André Schneider, représentant de la Caisse de prévoyance des interprètes de conférence (CPIC) ainsi que co-fondateur et ancien Président d'Ethos. Il retrace les grandes étapes du développement d'Ethos dans le but de fédérer les investisseurs institutionnels autour d'une nouvelle forme de capitalisme fiduciaire concrétisé par l'investissement socialement responsable. Il mentionne notamment les nombreux obstacles qui ont dû être franchis pour atteindre l'objectif d'ancrer le développement durable dans les préoccupations des nouvelles générations.

Jacques-André Schneider rend également hommage à la contribution déterminante de Dominique Biedermann qui a permis à la Fondation Ethos de devenir un acteur incontournable et écouté des questions d'investissement socialement responsables et de bonne gouvernance en Suisse. Finalement, J.-A. Schneider déclare considérer la polémique médiatique déclenchée par les deux administratrices démissionnaires comme injuste et indigne de la Fondation Ethos et des causes qu'elle défend.

2.2 Rapport de l'organe de contrôle

Fabien Bryois, expert-réviseur responsable auprès de Deloitte, présente le processus ainsi que les résultats de la révision effectuée par l'organe de contrôle. Il fait remarquer que le Conseil de fondation d'Ethos a décidé de soumettre la Fondation volontairement à un contrôle ordinaire des comptes qui, contrairement au seul contrôle restreint, exige la vérification de la mise en place d'un système de contrôle interne. L'assemblée générale prend acte du rapport de l'organe de contrôle qui figure à la page 46 (comptes annuels) et à la page 57 (comptes consolidés) du rapport annuel. Aucune remarque n'est formulée.

2.3 Votes de l'assemblée générale

2.3.1 Rapport de rémunération des instances dirigeantes

Les indications concernant le système de rémunération figurent dans le chapitre « Gouvernement d'entreprise », section « Rapport de rémunération » du rapport annuel (point 3.5, page 30). Aucune question n'est posée par l'assemblée.

Vote : L'assemblée générale recommande à l'unanimité d'approuver le rapport de rémunération de la Fondation Ethos présenté dans le rapport annuel 2017.

2.3.2 Rapport annuel 2017

Aucune question n'est posée par l'assemblée.

Vote : L'assemblée générale recommande à l'unanimité d'approuver le rapport annuel 2017 de la Fondation Ethos.

2.3.3 Comptes 2017 et comptes consolidés 2017

Aucune question n'est posée par l'assemblée.

Vote : L'assemblée générale recommande à l'unanimité d'approuver les comptes 2017 et les comptes consolidés 2017 de la Fondation Ethos.

2.3.4 Répartition du résultat 2017

Aucune question n'est posée par l'assemblée.

Vote : L'assemblée générale recommande à l'unanimité d'approuver la répartition du résultat présentée sous point 6.1 à la page 40 du rapport annuel. En l'occurrence, le report sur le nouvel exercice s'élève à CHF 57'217.

3. Élection des membres du Conseil de fondation

En introduction, le Président souligne que l'article 8 des statuts prévoit, d'une part, que les deux institutions fondatrices (CPEG, Genève et CPPIC, Genève) disposent chacune d'un représentant au sein du Conseil de fondation, et d'autre part, que les représentants des membres de la Fondation doivent en tout temps être majoritaires au Conseil de fondation.

Dominique Biedermann rappelle également que depuis plusieurs années, les personnes qui étaient à l'origine d'Ethos ont émis la volonté de transmettre leurs fonctions à la génération suivante dans le cadre d'un processus de succession ordonné et soucieux du maintien de la continuité. Au vu du développement important des activités de la société Ethos Services (dont la Fondation est l'actionnaire majoritaire) au cours des dernières années, les rôles spécifiques des deux Conseils ont été précisés. Cela a conduit à proposer dorénavant deux présidents distincts pour la Fondation Ethos et Ethos Services.

Dans cette optique, Dominique Biedermann a décidé de ne plus se représenter à réélection au Conseil de fondation d'Ethos. La prise de congé du Président sortant aura lieu à l'issue de la présente assemblée générale.

3.1 Nominations par les deux caisses fondatrices

Jean-Louis Rimaz a décidé de ne pas poursuivre son mandat au sein du Conseil de fondation d'Ethos après avoir représenté la Caisse de pension de l'Etat de Genève (CPEG) pendant quatre ans. Au nom du Conseil de fondation, le Président exprime ses chaleureux remerciements à Jean-Louis Rimaz pour son engagement en faveur du développement d'Ethos. En particulier, ses connaissances et compétences en matière scientifique ont été très appréciées par tous.

L'assemblée générale prend connaissance de la nomination par les deux caisses fondatrices de :

- Jacques Folly (CPEG) qui succède à Jean-Louis Rimaz
- Aldo Ferrari (CPPIC)

Ces nominations au sein du Conseil de fondation sont effectuées conformément à l'article 8 des statuts. Il est prévu qu'Aldo Ferrari soit nommé par le Conseil de fondation à la vice-présidence du Conseil.

3.2 Réélections

Le Conseil de fondation propose à l'assemblée générale de recommander d'approuver la réélection au Conseil de fondation pour un mandat d'une année de Stephan Bannwart et Hanspeter Uster. Chaque candidat fait l'objet d'un vote individuel.

Vote : L'assemblée générale recommande la réélection de Stephan Bannwart avec 45 voix pour et 1 abstention. La réélection de Hanspeter Uster est recommandée avec 44 voix pour, 1 voix contre et une abstention.

3.3 Elections

Le Conseil de fondation propose à l'assemblée générale de recommander d'approuver l'élection au Conseil de fondation, pour un mandat d'une année, d'Andrea Frost-Hirschi, vice-présidente de la Caisse de pension bernoise (BPK) et de Rudolph Rechsteiner, ancien Conseiller national.

Chaque candidat fait l'objet d'un vote individuel. Le Conseil de fondation prévoit de nommer Rudolf Rechsteiner à la présidence du Conseil. Il est souligné que Rudolf Rechsteiner ne représentera pas la Caisse de pension de Bâle-Ville, dont il est membre du conseil d'administration, mais sera un Président indépendant.

Vote : L'Assemblée générale recommande à l'unanimité l'élection de Rudolf Rechsteiner et d'Andrea Frost-Hirschi pour un mandat d'une année.

4. Élection de l'organe de contrôle

Le Conseil de fondation propose à l'assemblée générale de recommander d'approuver la réélection de Deloitte comme organe de contrôle pour un mandat d'une année.

Vote : L'assemblée générale recommande à l'unanimité d'approuver l'élection de Deloitte en tant qu'organe de révision pour un mandat d'une année.

5. Divers

Prise de congé du Président Dominique Biedermann

Au nom des deux Conseils d'Ethos, Philippe Doffey, Vice-président d'Ethos Services, adresse ses plus vifs remerciements à Dominique Biedermann, Président sortant et dernier représentant des fondateurs d'Ethos, pour son engagement total et ininterrompu en faveur du développement et du rayonnement de la Fondation Ethos depuis sa création, d'abord en tant que directeur, puis, depuis 2015, comme Président des deux Conseils.

Philippe Doffey souligne que c'est sous l'impulsion et grâce à la ténacité et à la force de conviction de Dominique Biedermann que s'est ciselé la prise de conscience de l'importance de l'investissement socialement responsable (ISR) et de la bonne gouvernance auprès des caisses de pension suisses.

Le Directeur Vincent Kaufmann adresse ensuite également ses plus chaleureux remerciements à Dominique Biedermann et rend notamment hommage à son courage, sa vision stratégique et son sens de l'innovation. Il se joint à Philippe Doffey pour remercier tout particulièrement le Président sortant d'avoir tout mis en œuvre pour que le passage de témoin à la présidence des deux Conseils se passe dans le meilleur intérêt d'Ethos.

Finalement, l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs d'Ethos prennent place sur la scène et expriment eux aussi leurs plus chaleureux remerciements à Dominique Biedermann.

L'assemblée applaudit longuement Dominique Biedermann en signe de remerciement pour son apport déterminant à la notoriété et au succès d'Ethos.

Clôture de l'assemblée générale

Le Président sortant clôt l'assemblée à 12h10. Il convie ensuite tous les participants au repas ainsi qu'à la visite guidée du site de production Sika de Guin qui suivra.